

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

11 – 05 mars 2019

11. Budgets annexes lotissements et lotissement belle île – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales introduisant le principe de la reprise anticipée des résultats,

Considérant que le vote des Budgets Primitifs intervient avant le 15 avril,

Considérant que ces budgets annexes n'enregistrent aucune écriture comptable sur l'exercice 2018 et par conséquent que les résultats repris par anticipation sont identiques à ceux de 2017,

Vu l'avis de la commission des Finances du 26 février 2019,

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à 30 voix pour, 1 voix contre (Mme DULAC) et 1 abstention (M. CHARLES),**

ACCEPTÉ de reprendre par anticipation, aux budgets primitifs 2019, les résultats de l'exercice 2018,

BUDGET LOTISSEMENTS

- Un déficit de la section d'investissement (001) : **551 879.61 €**
- Un déficit de la section de fonctionnement (002) : **3 600.00 €**

BUDGET LOTISSEMENT BELLE ILE

- Un déficit de la section d'investissement (001) : **132 498.73 €**
- Un excédent de la section de fonctionnement (002) : **43 740.00 €**

Pour copie conforme

Moissac le 07 mars 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :